



Vivre à **SERQUIGNY**



Le marché de Serquigny



Relancé depuis le 1^{er} confinement en avril dernier, la commune de Serquigny s'anime chaque vendredi matin autour de son marché.

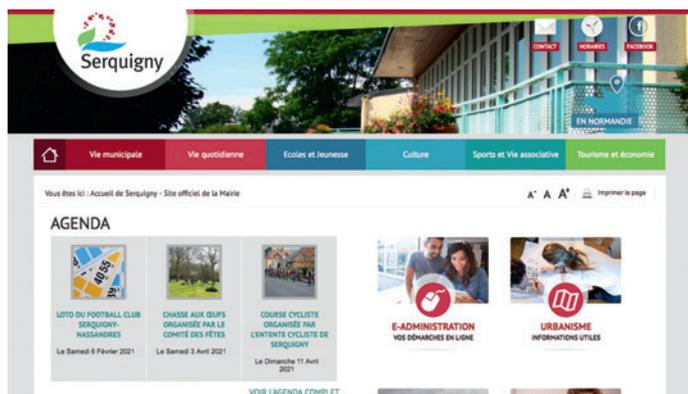
Ce rendez-vous hebdomadaire où se côtoient différents stands, la plupart de producteurs locaux, est apprécié par de nombreux Serquignais.

Vous pouvez y trouver des produits de qualité comme légumes, fruits, poissons, volailles, fromages, plats cuisinés, charcuterie, le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

En ces moments difficiles, c'est pour de nombreuses personnes, en dehors de

leurs achats, un moment important pour rompre l'isolement et pouvoir échanger quelques mots avec un ami, un voisin, un élu.

Pour la pérennité de ce marché, continuons tous à lui réserver une partie de nos achats.



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique « Vie Municipale / Bulletins d'informations ».

www.serquigny.fr

Vous y trouverez également les manifestations à venir et les actualités de notre commune, le menu de la cantine scolaire actualisé chaque semaine et bien d'autres informations.



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie de Serquigny dispose d'une application mobile « PANNEAU POCKET ». Les événements locaux et l'actualité de la commune seront toujours dans votre poche.

Simple et Gratuit !

Pas besoin de créer un compte, il suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant Panneau Pocket sur App Store ou Google Play. Désigner ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Martine, notre collègue, notre amie

Dans ce journal, nous voulions avoir une pensée pour Martine qui nous a quitté brutalement le 16 août dernier.

Élue de Serquigny depuis plus de vingt ans, Martine a longtemps fait partie de la commission information de la commune et a participé activement à la rédaction de ce journal. Ces dernières années, elle s'était consacrée un peu plus à la partie enfance jeunesse et sociale de la commune et de l'intercommunalité, mais elle ne manquait pas de donner son avis et ses conseils sur ce journal Vivre à Serquigny avant sa parution. Martine était pour notre équipe une mémoire et une référence.

Un engagement sans failles

Dès 1995, elle avait rejoint avec enthousiasme la liste portée par Lionel PREVOST. Elle était persuadée que Serquigny, qu'elle aimait et où elle vivait, devait évoluer, se transformer. Très attachée à sa commune, elle ne voulait y voir prospérer ni la misère, ni l'indifférence, ni le mépris. Pour les combattre, elle s'était donc engagée, spontanément. Prenant naturellement la place qui était sienne, elle est nommée maire adjointe en 2001 et se jette alors sans retenue, sans réticence, sans réserve, avec grande compétence dans cet engagement, sa volonté, sa sincérité et sa loyauté ne se sont jamais démenties. Elle comprenait ce qu'était l'action, les sacrifices qu'il fallait faire, les conversations auxquelles il faut renoncer, le temps personnel à consacrer aux autres et aux causes sans compter, et elle-même souhaitait avoir un rôle moteur. C'est ainsi qu'elle avait accepté de s'occuper de la petite enfance et de la jeunesse. Référente du Conseil Municipal avec Thierry PIGNET pour les écoles, elle était aimée des élèves et de leurs maîtres. N'était-elle pas la grand-mère aimée de trois petits-enfants ? Ce sentiment n'a jamais faibli au passage des générations.

Au service de l'Intercom

Ses compétences et ses qualités humaines ont fait qu'elle s'est mise également au service de l'Intercom Risle et Charentonne de 2014 à 2016, du service enfance jeunesse, et c'est tout naturellement que Martine a intégré le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en 2017. Elle y a exercé la fonction de référente enfance jeunesse puis, en février 2018, a été élue Vice-Présidente de cet établissement public chargé de mettre en œuvre l'action sociale sur le territoire. Martine s'est investie auprès des équipes pour poser les premières pierres de ce C.I.A.S qu'elle envisageait comme un outil au service de tous. C'est ainsi qu'en associant élus, partenaires institutionnels et associatifs, mais également habitants, elle parvint à fédérer autour d'un projet commun pour ce territoire, pour ses habitants. Ainsi est né le Projet Social de Territoire validé à l'unanimité par le conseil communautaire en décembre 2018. Et c'est aussi bien au travers de l'insertion que du service d'aide à domicile ou de la résidence autonomie, mais également des nombreuses structures enfance jeunesse que Martine s'est investie au quotidien en gardant toujours la même ambition : participer à la construction d'un territoire

solidaire, accompagner les familles et agir pour mieux vivre ensemble. Les actions qu'elle a eu à cœur de porter ont été nombreuses : elle a été particulièrement fière de créer le festival au cœur de la famille sur le territoire et aimait rappeler qu'elle avait une appétence particulière pour les accueils de loisirs dont elle connaissait le fonctionnement sur le bout des doigts. Pendant la période de confinement Martine a été très impliquée, en lien plusieurs fois par jour avec ses équipes, et souhaitant que les services puissent continuer à fonctionner pour prendre soin de nos aînés, mais également pour permettre la garde des enfants du personnel soignant. Elle n'en oubliait pas les conditions de travail des agents et s'assurait quotidiennement qu'ils puissent œuvrer en toute sécurité. Fédérer, rassembler, accompagner, convaincre, écouter, défendre les valeurs de solidarité, de partage c'était, au quotidien l'action de



Martine. Sa discrétion, son empathie, sa bienveillance, son « intelligence de cœur » ont constitué autant de qualités que les agents qui travaillaient à ses côtés ont su apprécier et reconnaître. Martine était donc une figure importante de notre vie municipale, de la vie publique.

Toujours à l'écoute des habitants de Serquigny

Mais, au-delà, elle était un repère et un recours pour de nombreux habitants qui venaient lui confier leurs problèmes matériels en Mairie. Dans le cadre institutionnel du CCAS qu'elle animait ou, de manière conviviale, à la volée, sur le parvis de la Mairie, toujours disponible, elle les écoutait, attentive et bienveillante, mettant tout en œuvre afin de faire disparaître leur peine, de soulager leurs angoisses, de trouver des solutions. Pendant

longtemps, autant, sinon plus que Maire Adjointe, elle est restée aux yeux de beaucoup la « dame de la poste », celle que l'on va voir quand la maladie, la vieillesse ou la famille préoccupent.

Elle avait intégré le bureau de Poste de Serquigny en 1990, recevant au fil d'une carrière tournée vers les autres de très nombreux habitants de Serquigny. C'est à Nassandres, à côté de sa maman qu'elle repose maintenant. Mais c'est évidemment sa famille, tous les habitants de Serquigny, tous les élus qui ont travaillé avec Martine qui sont orphelins aujourd'hui. M. le maire Frédéric DELAMARE l'est également. Dès son arrivée au sein de l'équipe municipale en 2014, c'est Martine qui l'a accueilli avec toute sa bienveillance. Sa discrétion et son humilité, mais sa constante présence lui ont été d'un réel soutien dans l'installation de ses nouvelles fonctions et des responsabilités qui les accompagnent. Le projet de la nouvelle équipe pour les prochaines années au service des habitants de Serquigny a été principalement construit avec Martine. Martine pensait aux autres avant de penser à elle et s'accomplissait dans l'action, le concret, dans l'être plutôt que dans le paraître. C'est toute sa vie de militante et de son engagement politique. Sa disparition laisse un vide immense, mais Martine VATINEL a montré le chemin. Martine sois en paix nous poursuivrons ce travail avec en référence les valeurs que tu incarnais.

SOMMAIRE

- 3 Martine, notre collègue, notre amie
- 5 **L'éditorial**
- 6 **L'essentiel des délibérations
du Conseil Municipal**
- 15 **Tarifs communaux 2021**
- 16 **Les écoles**
- 19 **Le Conseil Municipal des enfants**
- 20 **Travaux**
- 22 **Ruissellements
Gestion de la crise sanitaire**
- 23 **Mme la Sous-Préfète à Serquigny**
- 24 **Ysos et la Maison d'accueil**
- 26 **Le verger conservatoire**
- 28 **Le saviez-vous ?**
- 29 **Du côté de nos aînés**
- 30 **La Médiathèque**
- 32 **Le sport et les associations**
- 34 **Renseignements utiles**

Chères Serquignaises, chers Serquignais,

Ce numéro de notre magazine « **Vivre à Serquigny** » est l'occasion pour moi de vous souhaiter une excellente année 2021, que cette nouvelle année vous apporte en premier lieu la santé et le bonheur partagé avec ceux qui vous sont chers.

L'année 2020 fût marquée par des évènements d'importance pour notre commune, une année où la pandémie de la COVID-19 continue de modifier nos vies au quotidien et où l'on mesure chaque jour la solidité de notre république, où vos élus, les services de la commune sont pleinement engagés pour que collectivement nous puissions affronter cette épreuve dans la solidarité avec un esprit de civisme.

C'est aussi à la veille du premier confinement que les élections municipales se sont tenues le 15 mars dernier et cela est toujours un moment fort pour la démocratie locale. Il le fût particulièrement en 2020 car vous m'avez fait l'honneur de succéder à Lionel Prévost dont chacun sait tout ce que nous lui devons, je tiens ici à le remercier de son engagement sans faille pour **Serquigny** et pour la confiance qu'il m'a accordée.

Une nouvelle équipe est en place riche d'élus d'expérience et de nouveaux conseillers municipaux qui ont à cœur de préparer l'avenir de **Serquigny**, nous vous le devons c'est pour cela que vous nous avez élus en mars dernier. Au sein de cette équipe municipale, une élue avait une place à part, c'est Martine Vatinel et nous pleurons encore aujourd'hui sa brutale disparition. Nous lui rendons hommage dans ce journal.

Par ailleurs, comme vous le savez, notre commune fait partie de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, dans cette instance les élections ont également renouvelé les élus du conseil communautaire, J'y suis élu vice-président et avec Josiane Varaise et Philippe Danneels nous y tenons toute notre place.

Cette situation sanitaire à l'évolution incertaine ne doit pas nous empêcher de faire vivre les projets de notre commune car il est essentiel pour l'économie locale et le moral de tous de maintenir une dynamique commerciale, une vie associative et sociale aussi riche que possible, avec la prudence et le respect du protocole sanitaire lié à la COVID-19.

Comme vous pouvez le constater, notre mandat a démarré sous le signe de l'action et du dynamisme. Nous sommes en accord avec notre projet d'aller de l'avant dans le souci constant de servir, de développer le bien-vivre ensemble et d'encourager les projets et les initiatives. C'est dans ce contexte que nous avons engagé des projets importants qui ont retenu les faveurs de l'équipe municipale : un marché hebdomadaire, un rendez-vous majeur pour les habitants tous les vendredis, l'évolution de notre école particulièrement autour de projets liés au numérique, un enjeu essentiel pour nos enfants, la poursuite des installations à la maison médicale avec l'arrivée d'un podologue et d'une diététicienne dans les prochains mois, une nouvelle maison au service des associations qui va voir le jour en 2021 et s'installera au Parc Maubuisson.

Nous nous devons de rester au plus près de vos préoccupations. C'est pourquoi la présence et la continuité du service public a été assurée par tous nos agents communaux tout au long de ces périodes particulièrement délicates pour notre population.

Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de toute l'équipe municipale, élus et employés de la commune pour mener à bien les missions qui nous sont confiées pour accompagner **Serquigny** et tous ses habitants vers le meilleur avenir possible, avec toujours comme fil conducteur, l'intérêt général qui doit être la boussole de notre action au quotidien.

C'est pourquoi même si je partage vos inquiétudes actuelles, je vous souhaite une année meilleure, douce, faite de bonheur partagé et rassurante.

Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny

Vice - Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Que 2021 soit meilleure que 2020 !
 Prenez soin de vous
 Frédéric DELAMARE



Séance du 12 février 2020

● Assainissement collectif

Présentation de M. RUEL, vice-président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en charge de l'assainissement, accompagné de Monsieur CARON, responsable du service.

Deux projets sont à l'ordre du jour : travaux d'assainissement collectif au hameau de Courcelles et au Petit Nassandres. Ces travaux concernent à Courcelles 25 logements (et 40 sur Fontaine l'Abbé) et 72 logements au Petit Nassandres.

Le montant des travaux est de 701 000 € HT pour ces deux chantiers. L'appel d'offres a été remporté par ICEAU. Les travaux devraient démarrer fin 2020 ou début 2021 pour une durée de 9 mois.

● MAISON MEDICALE / fixation des loyers

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison Médicale de la Charentonne sera en activité à compter de la fin du mois de février 2020. L'ensemble des travaux ont été réalisés et les équipements nécessaires ont été installés.

Il convient maintenant de rédiger les baux professionnels avec l'ensemble des praticiens (médecins, infirmières et kinésithérapeute) et de fixer le montant des loyers.

La surface totale de la maison médicale est de 343,72 m² et les espaces communs sont répartis entre chaque professionnel.

Vu l'avis favorable des Domaines en date du 9 décembre 2016, M. le Maire propose de fixer le montant du loyer à 7 € HT du m² soit 8,40 € TTC du m².

Les charges communes seront estimées et provisionnées avec une régularisation tous les ans suivant les factures acquittées.

Maître HOMO, notaire à Beaumont-le-Roger, sera chargé de rédiger lesdits baux.



● MAISON MEDICALE / garantie d'emprunts LFE (Logement Familial de l'Eure)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Logement Familial de l'Eure a sollicité la garantie de la Commune pour la souscription d'emprunts destinée à financer le coût du projet de l'ensemble « Le Haras », comprenant la maison de santé, une micro crèche, un local associatif et 8 logements locatifs dont 4 logements individuels « Prêt Locatif à Usage Social » (PLUS) et 4 logements individuels « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (PLAI).

Le plan de financement fait apparaître un coût total de travaux de 1 139 500,71 € TTC et des lignes d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 804 030,00 €.

Compte tenu de l'excellente relation partenariale entretenue avec le LFE et du sérieux avec lequel le projet, notamment son plan de financement, a été monté, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accédé à la demande du LFE et pris une délibération de principe accordant une garantie d'emprunt en complément de la garantie du Département de l'Eure, comme suit :

- 80 % du montant des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les logements PLUS, soit un montant garanti de 329 096,80 € pour un prêt de 411 371,00 €;

Pour les logements PLAI, la garantie devra être couverte par la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social. Le Conseil Municipal accorde cette garantie d'emprunt.

● DECI / réalisation du schéma directeur

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à couvrir, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire des points d'eau identifiés à cette fin. La DECI est placée sous l'autorité du maire. Les règles sont fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie arrêté par le Préfet le 1^{er} mars 2017.

Afin de se mettre en adéquation avec le RDDECI, il convient de réaliser le schéma directeur.

Celui-ci permettra d'identifier les besoins, de définir les solutions adaptées et de programmer les travaux.

Séance du 12 février 2020 (suite)

M. le Maire propose donc que le Conseil Municipal lui permette d'engager cette étude avec le cabinet BFIE pour un montant de 5 940 € HT.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager l'étude pour la réalisation du schéma directeur de la DECI.

● TRAVAUX / église

M. le Maire rappelle que l'étude réalisée en 2012 par Monsieur DEWULF, architecte, a prévu un programme de réhabilitation de l'Église. Les travaux de rénovation de la voûte de la nef de l'Église sont la prochaine étape et ont été estimés à 200 000 € HT.

Afin de mener ce projet de réhabilitation à son terme, le cabinet d'architecture Benoît MAFFRE a été retenu pour un montant de près de 23 000 € HT.

Dans une première phase, une étude de polychromies est nécessaire et ces travaux peuvent être subventionnés par la DRAC à hauteur de 20 % ou 40 %.

Ladite étude est estimée à 10 000 € HT.

Il convient de faire une consultation pour cette étude afin de monter le dossier de subvention. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à préparer une consultation pour l'étude des polychromies de la voûte de la nef et à déposer un dossier de subvention auprès de la DRAC pour ladite étude et la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture MAFFRE, ainsi que tous les documents y afférents.

● FONCIER / cession d'une parcelle à l'ATMPE



Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 octobre 2019, a validé la vente d'une parcelle à l'ATMPE pour un montant de 1 500 €.

En effet, les locaux de l'ATMPE deviennent exigus et, afin de pouvoir agrandir leurs bureaux, l'association souhaite acquérir une parcelle de terrain supplémentaire.

La parcelle concernée est une division de la parcelle section AM n° 511, d'une emprise au sol de 1 529 m².

Afin de finaliser ladite vente, il convient de délibérer de nouveau suite à la saisine de la DGFIP.

Le Conseil municipal décide la cession de cette partie de la parcelle et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tous les actes qui y sont relatifs.

● Déclaration de Lionel PREVOST

M. le Maire prend ensuite la parole comme suit :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Vous êtes déjà informés personnellement de mon souhait de ne pas solliciter un nouveau mandat. Je vous le confirme ce soir. Je vais avoir 77 ans cette année, il me semble donc raisonnable après une longue carrière de vie publique, municipale, départementale, associative, syndicale, de savoir arrêter. 43 ans au service de la commune dont 31 ans comme Maire, 21 ans de Conseiller Général, de temps de présence dans l'intercommunalité, dans la vie associative en font une vie bien remplie. La deuxième raison consiste à savoir transmettre le témoin à temps pour préserver les intérêts de la commune et assurer l'avenir.

Aujourd'hui les conditions sont réunies pour cela. Une équipe se prépare à assurer cette relève à partir d'une majorité du Conseil sortant avec la part de renouvellement nécessaire. Elle saura faire face aux défis qui ne manqueront pas. Je m'efforce avec les élus de poursuivre l'action au quotidien pour faire en sorte que les dossiers en cours soient le mieux possible à jour.

Tout cela conforte ma confiance dans l'avenir.

Je resterai un ami fidèle de la commune et de cette nouvelle équipe à laquelle je vous demanderai le moment venu de lui accorder votre confiance et à laquelle j'apporterai si besoin ma collaboration.

Je souhaite remercier les élus des différentes équipes avec lesquelles j'ai travaillé pendant toutes ces années ainsi que les personnels sans qui nous ne pourrions remplir nos missions.

À ce moment où une certaine émotion est présente, je tiens particulièrement à mettre en avant le soutien de la population de notre commune qui m'a toujours apporté toute sa confiance et son amitié me permettant de poursuivre le chemin.

Je vous remercie de votre attention ».

Séance du 10 mars 2020

● **PLU / approbation définitive**

Considérant que la prise en compte des observations formulées par l'État et les personnes publiques consultées sur le projet arrêté nécessitent quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme; entendu les conclusions du commissaire enquêteur;

considérant que les résultats de la dite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme; considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme. Le Conseil Municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme.

● **BUDGET VILLE / APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 et AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Pour l'exercice 2019, le compte de la ville est positif à hauteur de 52 213 € en fonctionnement avec un report de 267 634,03 € et le résultat est également positif de 27 966 € en investissement grâce à une gestion serrée des lignes budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du Budget principal de la commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et affecte le résultat d'exercice 2019 au budget primitif 2020.

● **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 et AFFECTATION DU RÉSULTAT DES BUDGETS DU POLE / DU GÎTE ET DU PARC MAUBUISSON**

Pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal prend acte des résultats d'exécution des différents budgets Pôle, Gîte, Lotissement Parc Maubuisson et approuve les comptes administratifs de ces budgets tels qu'ils ont été présentés par M. le Maire.

● **LOCAUX / mise à disposition à Trisomie 21**

L'association Trisomie 21 Eure a pour but d'accompagner et soutenir les personnes porteuses de trisomie 21 ainsi que leurs familles.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'association a installé un SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) dans les locaux de l'école Jean Jaurès.

Une convention a pour objet de définir les règles de mise à disposition des dits locaux. M. le Maire propose de fixer le loyer à 90 € par mois.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

● **LOCAUX / mise à disposition à la Fondation Les Nids**

La Fondation « Les Nids », reconnue d'utilité publique, mène des missions en faveur des enfants en difficulté et accompagne leurs familles. La Fondation gère notamment l'ITEP installé rue Jean Brault à Serquigny.

Une unité d'inclusion (classe externalisée de l'ITEP) a été ouverte en accord avec l'équipe éducative de l'école élémentaire. La commune a donc mis à disposition sur le temps scolaire une classe de l'école Jean Jaurès.

Une convention a pour objet de définir les règles de mise à disposition gracieuse des dits locaux.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.



Séance du 23 mai 2020

● INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST, Maire, qui déclare les 19 membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

● ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Armand COROUGE, prend la présidence de l'assemblée. Il invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Résultats du premier tour de scrutin

M. Frédéric DELAMARE obtient 19 suffrages sur 19 votants.

M. Frédéric DELAMARE est proclamé Maire et est immédiatement installé.

● CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Frédéric DELAMARE, élu maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Le Conseil Municipal, fixe à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

● ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin

La liste conduite par M. Eric LEFEBVRE obtient 19 suffrages sur 19 votants.

SONT PROCLAMES ADJOINTS

1^{er} adjoint : M. Eric LFEBVRE

2^{ème} adjointe : Mme Martine VATINEL

3^{ème} adjoint : M. Armand COROUGE

4^{ème} adjointe : Mme Josiane VARAISE

5^{ème} adjoint : M. Philippe DANNEELS

La séance s'est poursuivie par l'élection des administrateurs siégeant au CCAS, des délégués aux différents syndicats (SAEP, SIEGE, ASARM), des délégués auprès de la SECOMILE, de la désignation d'un correspondant Défense et de l'élection de la commission d'Appel d'offres.

Séance du 17 juin 2020

Le Conseil municipal, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric DELAMARE.

● LFE / rétrocession des espaces verts et de la voirie du Haras



M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Logement Familial de l'Eure et la commune de Serquigny ont signé en 2014 une convention de rétrocession des espaces verts et de la voirie concernant l'ensemble immobilier « Le Haras ». La réception des travaux a été réalisée en décembre 2019. Il convient donc de procéder, à la dite rétrocession.

M. le Maire propose d'accepter la rétrocession de la voirie (qu'il conviendra d'intégrer dans la voirie communale), des trottoirs et des espaces verts.

Séance du 17 juin 2020 (suite)

● SDECI programme de travaux

M. le Maire présente le schéma directeur de la défense extérieure contre l'incendie.

Le bureau d'études a recensé l'ensemble des travaux nécessaires en intégrant les contraintes techniques :

- 23 citernes aériennes
- 5 poteaux incendie
- 1 citerne enterrée
- 9 aménagements de plans d'eaux existants

Le montant global des travaux est estimé à plus de 1,2 million d'euros.

À noter que les travaux pour le Hameau de Courcelles et le Parc Maubuisson ne sont pas intégrés dans ce montant puisque déjà financés et commandés.

M. le Maire propose de réaliser dès maintenant une 1^{ère} tranche de travaux correspondant à l'implantation de trois poteaux incendie (Rue des Terriers, rue du Docteur Piau et rue Saint Marc) ainsi qu'une citerne au Village La Porte.

Cette tranche de travaux est estimée à près de 60 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier de l'État au titre du plan de relance 2020 DETR-DSIL.

● BAUX COMMUNAUX

M. le Maire rappelle que la Commune de Serquigny possède plusieurs biens (immeubles et parcelles) qu'elle loue. Il convient de fixer le montant des loyers.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant de révision aux baux concernés par la révision 2020.

● GITE D'ETAPE / tarifs 2021

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location selon le barème suivant :



	Propositions pour 2021 À partir du 1 ^{er} janvier 2021	
Semaine complète	860,00 €	1,18 %
Week-end	645,00 €	1,57 %
Mid week	540,00 €	0,93 %
Nuitée	27,00 €	1,89 %
Parure de draps	4,50 €	0,00 %

● COMMUNICATION panneau LED

La Commune envisage d'investir sur un panneau de communication à LED. M. le Maire explique que ce panneau constitue un support d'information et de promotion complémentaire à l'offre actuelle, à savoir :

- Le bulletin communal « Vivre à Serquigny » (annuel)
- Les Serquigny Infos (2 à 3 par an)
- Le site internet de la commune
- La page Facebook
- L'application PanneauPocket

Tous ces supports permettent d'informer la population, d'annoncer les différents événements ou manifestations ouverts au grand public sur le territoire, ce qui vise aussi à tenter de limiter l'affichage papier.

Ce panneau a pour objectif de diffuser des informations municipales, associatives et administratives liées à la vie de la Commune. Le présent projet « à caractère numérique » constitue, un véritable investissement structurant pour la Commune de Serquigny permettant de couvrir un nombre important de sujets :

- Sécurité
- Promotion de l'économie locale
- Information citoyenne
- Services

Le montant de cet investissement est de près de 25 000 € HT. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier de l'État au titre du plan de relance 2020 DETR-DSIL.

Séance du 1^{er} juillet 2020

● BUDGET VILLE / vote du BP 2020

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du budget principal de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget d'un montant total de 2 346 291,00 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 957 285,00 € en section de fonctionnement et à 389 006,00 € en section d'investissement.

● Taux de la fiscalité locale :

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du détail de l'état 1259 qui notifie les bases d'imposition pour 2020 et présente le produit attendu à taux constant.

M. le Maire rappelle que les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'État.

Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'État, et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Aussi, M. le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire relative au vote des taux des impôts directs locaux, tels que fixés par l'État et décide, en conséquence, de fixer les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit pour 2020 :

	2019	2020
Taxe sur le Foncier Bâti	13,64 %	13,64 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	58,84 %	58,84 %

● Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, vote les subventions aux associations pour l'année 2020, pour un montant de 34 671 €.

● Vote du budget primitif 2020 / budget Pôle Médico-Social :

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du Pôle de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget d'un montant total de 474 866 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 67 593 € en section de fonctionnement, et à 407 273 € en section d'investissement.

● Vote du budget primitif 2020 / budget gîte

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du Gîte de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget d'un montant total de 61 084 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 49 014,00 € en section de fonctionnement, et à 12 070,00 € en section d'investissement.

● Vote du BP 2020 Maubuisson

Les Conseillers Municipaux adoptent le budget primitif 2020 du budget du Lotissement Parc Maubuisson de notre Commune, qui a pour objet d'inscrire des crédits pour engager des réalisations.

Ce budget d'un montant total de 394 692 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 178 192 € en section de fonctionnement et à 216 500,00 € en section d'investissement.

Séance du 30 septembre 2020

● **TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite au décès de Mme Martine VATINEL, le Maire et son Conseil Municipal décident de ne pas nommer un nouvel adjoint. Il convient donc de modifier le tableau du Conseil Municipal qui compte 18 conseillers municipaux.

Quatre Conseillers Municipaux Délégués sont nommés pour faciliter la réalisation des projets et pour que la vie communale soit la plus efficace possible.

Ainsi et sous la responsabilité du Maire et des Adjointes, Mme Elisabeth PICHEREAU-QUENTIN prendra en charge le Centre Communal d'Action Social, Mme Claudine DERIOT, l'organisation des cérémonies et la gestion du gîte, Mme Noémie COUSIN secondera Eric LEFEBVRE aux écoles et M. Yohann LE BOUEC travaillera aux sports et préparera les cérémonies patriotiques.



Elisabeth PICHEREAU-QUENTIN



Claudine DERIOT



Noémie COUSIN



Yohann LE BOUEC

● **Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) pour les besoins de la collectivité.

● **FINANCES / Garantie emprunt LFE pour la maison relais**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Logement Familial de l'Eure a réhabilité les 25 logements collectifs de l'ensemble immobilier sis au 1 de la rue Jean Brault et précédemment occupés par les stagiaires de LADAPT.

Ces locaux rénovés sont maintenant gérés par l'association YSOS et sont devenus une maison relais. Afin de financer les travaux et aussi permettre aux résidents de bénéficier de l'aide au logement, le LFE va souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt PAM à taux fixe de 97 710 €. Selon la procédure, ce prêt doit être garanti dans son intégralité. Le LFE a fait une demande de garantie identique auprès du Département de l'Eure.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la demande du LFE et de prendre une délibération de principe accordant une garantie d'emprunt en complément de la garantie du Département de l'Eure à hauteur de 60 % du montant du prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations, soit un montant garanti de 58 626 €.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer une seconde fois sur lesdites garanties d'emprunt accordées au LFE dès que les contrats de prêts seront finalisés.

Le Conseil Municipal accorde cette garantie d'emprunt.

● **FINANCES / fixation des loyers logement de La Poste**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le logement au-dessus de la Poste au n° 3 bis rue Max Carpentier est libre depuis le 1^{er} juillet 2019.

Considérant la difficulté à loger les étudiants inscrits au lycée Boismard de Brionne, M. le Maire propose que le dit logement soit loué en colocation à 4 étudiants majeurs inscrits au lycée.

Il convient de fixer le montant des loyers pour une chambre individuelle et l'utilisation des pièces communes (salle/salon, cuisine, salle de bains et WC).

Le Conseil municipal fixe le montant du loyer à 110,00 € TTC, charges comprises.

Séance du 30 septembre 2020 (suite)

● URBANISME / servitudes d'utilité publique ARKEMA

M. le Maire rappelle que le site d'ARKEMA a été concerné par une activité industrielle utilisant un minerai faiblement radioactif entre 1920 et 1949. Le site a été assaini, mais il subsiste des zones contaminées non accessibles et une pollution résiduelle sur le site.

Pour garantir une gestion sûre de ce site, il convient d'instaurer des servitudes d'utilité publique telles que décrites dans un projet d'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'instauration des servitudes d'utilité publique sur le site d'Arkema et autorise M. le Maire à signer tout document afférant à ladite instauration.

● URBANISME / convention d'occupation du domaine public CELLNEX

Une convention entre Bouygues et la Commune avait été signée en 2006 pour l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile.

En 2016, Bouygues a transféré la propriété du pylône à CELLNEX FRANCE.

Il convient de mettre à jour la dite convention.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention pour l'occupation du domaine public avec CELLNEX France.

Séance du 2 décembre 2020

● Fusion SECOMILE-EURE HABITAT

Depuis plusieurs mois, l'OPH EURE HABITAT et la SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DU LOGEMENT DE L'EURE (SECOMILE), étudient ensemble les modalités de leur rapprochement, compte tenu non seulement de leurs enjeux communs, mais également eu égard aux évolutions législatives et réglementaires spécifiques au logement social ayant un impact direct sur ces derniers. Si la fusion est réalisée :

- Le patrimoine de l'OPH sera transmis à la SECOMILE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'OPH à cette date, sans exception;
- La SECOMILE sera débitrice des créanciers non obligataires de l'OPH en lieu et place de celui-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

La date d'effet au plan juridique de la fusion sera différée au 31 décembre 2020 (23h59).

Consécutivement à l'opération envisagée de fusion exposée ci-avant, les statuts de la SECOMILE devront être modifiés afin de tenir compte du nouveau montant et de la nouvelle composition du capital social de la SECOMILE. Ainsi, sous réserve de réalisation de l'opération de fusion et d'augmentation de capital, le nouveau capital social de la SECOMILE serait de 16.590.592 euros, divisé en 1.036.912 actions de 16 euros chacune.

Il est également proposé de modifier les statuts sur les points suivants :

- Le siège social de la SECOMILE serait transféré au siège social de l'OPH EURE HABITAT, à savoir 10 boulevard Georges CHAUVIN, 27000 EVREUX
- Le nombre d'administrateurs représentant les collectivités au conseil d'administration de la SECOMILE

Le Conseil Municipal, approuve l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH EURE HABITAT par la SECOMILE, l'augmentation de capital, le projet de traité de fusion, et autorise en conséquence M. le Maire à l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2020 à approuver la fusion et le projet de traité de fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion et à approuver le projet des statuts de la SECOMILE.

● Refus de transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à l'Intercom Bernay Terres;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Séance du 2 décembre 2020 (suite)

M. le Maire précise que le transfert de cette compétence est automatique à compter du 1er janvier 2021, sauf opposition par délibération d'au moins 25 % des communes membres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie représentant au moins 20 % de la population.

Le Conseil Municipal, décide de refuser le transfert automatique à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de la compétence Plan Local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu afin de conserver cette compétence à l'échelle communale.

● Désignation d'un référent forêt-bois

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands aussi la Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie) de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité. Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant de conseils avisés grâce à l'accompagnement de l'URCOFOR Normandie, l' élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

Que la forêt soit domaniale, communale ou privée, les élus ont en effet, en leur qualité d'aménageur du territoire communal, mais également en tant qu'acteur de la transition écologique, toute la légitimité pour s'impliquer et agir sur les questions forestières. Ils ont également un rôle de médiation auprès des administrés pour lesquels la forêt est de plus en plus un bien commun à protéger.

Forte de son expérience, l'URCOFOR Normandie fait partie du réseau national des Communes et Collectivités forestières qui, depuis plus de 80 ans, accompagne les élus pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

Le Conseil municipal, désigne Paul GAFFE Référent forêt-bois

● FINANCES / tarif salle Maubuisson

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la salle Maubuisson est en état d'être louée et qu'il convient de délibérer sur le montant des tarifs au 1er janvier 2021.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire et fixe les tarifs de location selon le barème suivant :



	ASSOCIATIONS	
AG et réunions	gratuit	
Repas, activités festives	50,00 € 1 ^{ère} manifestation gratuite pour les associations de Serquigny	
	PARTICULIERS Serquigny	PARTICULIERS Hors commune
Demi-journée	20,00 €	30,00 €
Journée complète	50,00 €	60,00 €
Week-end	80,00 €	100,00 €

Lors de sa séance du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a voté les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2020 fait état d'une augmentation de + 0,2 % sur un an. Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2021.

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2021

ÉCOLES	Montant
Cantine :	
Tarif normal	3,00 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,40 €
Tarif hors communes	3,35 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants hors communes	2,75 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,45 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,35 €
Garderie :	
1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés
Élèves hors Commune :	610,00 €
Élèves classe ULIS hors Commune :	730,00 €

MÉDIATHÈQUE Tarifs à compter du 11/10/2019	Montant
Carte d'adhérent adulte	5,00 €
Impressions N/B	0,20 €
Impressions couleur	0,70 €
Cours d'informatique - Commune	15,00 €
Cours d'informatique – Hors Commune	20,00 €

RÉGIES	Montant
Programmes salon de peinture	2,00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	90,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	10,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	8,00 €

EGLISE	Montant
Gardiennage & sonnerie cloches	275,00 €

SALLE DES FÊTES : particuliers	Montant
Commune :	
Location week-end	235,00 €
Vaisselle pour repas	80,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	45,00 €
Hors Commune :	
Location week-end	425,00 €
Vaisselle pour repas	160,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	80,00 €

SALLE DES FÊTES : associations et autres	Montant
Commune :	
1 ^{ère} manifestation	90,00 €
Autres manifestations	90,00 €
Soirée dansante/repas	90,00 €
Loto	60,00 €
Concours de cartes et autres	50,00 €
Vaisselle	80,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit
Hors Commune :	
Autres manifestations	150,00 €
Soirée dansante/repas	420,00 €
Loto	100,00 €
Concours de cartes et autres	80,00 €
Vaisselle	160,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

CIMETIÈRE (concessions)	Montant
Trentenaire	120,00 €
Cinquantenaire	195,00 €
Place supplémentaire	38,00 €
Columbarium (trentenaire)	300,00 €
Cavurne (trentenaire)	160,00 €
Scellement d'urne	45,00 €



● **Rentrée des classes à Serquigny 2020/2021**

Les rentrées de septembre et de novembre dans le contexte sanitaire inédit que nous connaissons, ont pu susciter craintes et appréhensions, mais retrouver le chemin de l'école était une nécessité pour l'apprentissage des enfants tout en les protégeant du virus. Les 2 rentrées des classes de septembre et de la Toussaint qui ont fait l'objet d'une attention toute particulière, se sont parfaitement déroulées à Serquigny. Les enseignants et notre personnel communal ont pu anticiper à chaque fois sur la mise en place des mesures du protocole sanitaire actualisées par l'Éducation Nationale au regard de la crise sanitaire.

Ce protocole prévoit des règles simples, claires et partagées par tous. Les grandes caractéristiques demeurent : lavage des mains, gestes barrières, ventilation des salles, limitation du brassage des élèves. Tous les adultes doivent porter le masque dans les établissements et depuis la rentrée de la Toussaint, les enfants de l'école Élémentaire doivent porter le masque également.

Le retour et la poursuite de la scolarité des enfants à l'école sont une bonne nouvelle pour leur vie sociale ainsi que la poursuite des apprentissages et la réduction des inégalités qui se sont creusées ces derniers mois.

L'effectif total des écoles est en légère baisse (204 élèves contre 209 en 2019), la baisse est plus sensible à l'école maternelle (75 élèves contre 85 en 2019) contrairement aux effectifs de l'école élémentaire qui sont en légère hausse. (129 contre 124 en 2019)

Le groupe scolaire continue cette année à accueillir une classe inclusive de l'Institut Thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) de Serquigny.



La maternelle comporte quatre classes avec :

Classes de l'école maternelle	Petits	Petits et Moyens	Moyens	Grands
Nombre d'élèves	17	18	19	21

L'élémentaire est répartie en sept classes (dont une ULIS et une classe de l'ITEP)

Classes de l'école élémentaire	CP	CP / CE1	CE2 / CM1	CM1 / CM2	CE2 / CM2	ULIS	ITEP
Nombre d'élèves	22	23	24	24	24	12	6

● **Cantine scolaire**

Aujourd'hui, les repas proposés aux enfants de notre cantine scolaire sont préparés sur place, avec un maximum de produits locaux. Afin de dynamiser cette démarche, notre Commune a posé sa candidature en septembre dernier au dispositif proposé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une cantine éco-responsable répondant aux enjeux de développement durable. En octobre, notre établissement de Serquigny était retenu et fait partie maintenant de l'un des 4 établissements référents qui s'engagent dans une démarche de développement de produits locaux ou bio et de réduction de gaspillage alimentaire.

Le principe du dispositif « Mon Restaurant Eco-responsable » est de proposer un accompagnement « sur mesure » qui réponde aux attentes et besoins des établissements pour atteindre les nombreux défis de la restauration collective.

● Sortie des enfants de l'école maternelle à Harcourt

Cette année les enfants de l'école maternelle ont découvert le château d'Harcourt et son arboretum. Dans une cabane « arbre », l'animatrice a conté aux enfants l'histoire du petit if. Puis ils sont partis à la recherche des trésors de la forêt pour en fabriquer des guirlandes. Les élèves ont eu le plaisir de voir des moutons, mais surtout de prendre le bus ! La Commune a financé en totalité les frais de transport.



● Travaux à l'école maternelle

L'amélioration de l'accueil et le confort des enfants dans les écoles de Serquigny restent un des objectifs majeurs des élus de notre commune. C'est dans ce sens que des travaux de peinture ont été réalisés par nos employés communaux pendant les vacances de la Toussaint dans les sanitaires ainsi que l'achat de matériel (téléviseur grand écran pour les activités le midi entre les services de cantine, des vélos pour les petits et le remplacement d'un four pour la cuisson de la pâte à sel).



● **Projet « Ecoles numériques »**

L'ambition des communes en matière de développement des équipements et des usages autour du numérique dans les écoles primaires s'est considérablement amplifiée au cours des dernières années.

Le numérique s'est révélé indispensable et particulièrement pendant la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Le but est de permettre aux enseignants de transmettre leur savoir et d'accompagner les élèves par l'intermédiaire des innovations numériques. L'objectif est de développer l'autonomie des élèves et de favoriser la réussite scolaire à travers de nouvelles méthodes d'apprentissage. C'est aussi une manière de préparer les jeunes aux nouveaux métiers en lien avec le digital.



Les atouts du numérique à l'école :

- des solutions d'apprentissage et d'accompagnement adaptées et innovantes
- des enseignements en adéquation avec le monde de l'entreprise
- un dialogue facilité entre le jeune, les parents, l'établissement et l'entreprise
- des cartables beaucoup moins lourds
- une administration soulagée

À l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2020, M. le Maire a proposé d'investir pour le numérique aux écoles de Serquigny.

Le montant total des travaux est estimé à 55 000 HT. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire a proposé de solliciter le concours financier de l'État au titre du plan de relance 2020 DETR-DSIL

● **Association des Parents d'élèves**

L'Association des parents d'élèves (APE) des deux écoles de Serquigny qui compte 78 adhérents a remis deux chèques aux enseignants des écoles pour une valeur totale de 2 310 €. Ils aideront à financer les sorties scolaires : la visite des 1 001 légumes à Beaumesnil pour les maternelles et une autre sortie à déterminer pour les primaires. Cette somme représente le travail effectué par les membres de l'association. Malgré la Covid 19, la plupart des événements, qui étaient prévus, ont eu lieu : vente de gâteaux et de crêpes, bourse aux jouets, vente de sapins, de goodies (objets publicitaires) et de légumes et le loto.

Félicitations aux membres de l'association pour leur engagement et leur travail.



Inscriptions pour la rentrée de septembre 2021

Les personnes qui n'ont pas encore inscrit leur enfant, né en 2018 pour la rentrée de septembre 2021 à l'École Maternelle peuvent contacter :

Marion VICAIRE au 02 32 44 10 15 ou à la médiathèque au 02 32 47 41 62

Pour l'inscription, il vous faudra vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Pour l'admission à l'école, le certificat d'inscription délivré par la mairie vous sera demandé ainsi que le carnet de santé et de livret de famille de l'enfant.

● Le Conseil Municipal des enfants

Pour la troisième année, les élèves de primaire de l'école élémentaire de Serquigny ont voté le 15 octobre dernier pour élire leurs délégués au Conseil Municipal des enfants. M. le Maire et son adjoint des affaires scolaires, Mme la Directrice de l'école élémentaire et la responsable des activités périscolaires ainsi que Florian, étaient présents pour tenir ce bureau de vote. Les enfants ont voté, en prenant les bulletins de vote, puis en faisant leur choix dans l'isoloir et en déposant ensuite leur enveloppe dans l'urne tenue par M. le Maire après avoir présenté leur carte d'électeur. Ces élections s'intègrent parfaitement dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique. Chaque classe s'était donc préparée en désignant leurs candidats. Dans les cours d'enseignement moral et civique, les élèves avaient rédigé un cahier de campagne, écrit une profession de foi comme une véritable campagne électorale. Il y eut également un cours sur le rôle du maire.



Les enfants attentifs aux consignes de Marion



M. le Maire prêt à ouvrir l'urne

À l'issue du scrutin, un binôme mixte a été élu dans chaque classe :

- Zoé LANGANNE et Tom GRIMPARD (Titulaires), Lula MOREAU et Martin MILAN (suppléants) représentants de la classe de CP, Mme DEVRECKER,
- Ambre OUCHENE-HAREL et Kezyan MATHIEU DEQUATRE (Titulaires), Elinne DANNEELS et Diméo MARQUET-LUST (suppléants), représentants de la classe de CP/CE1 Mme LANGLET,
- Lola SAINT THAURIN et Harris GAUDIN (Titulaires), Margot COUSIN et Mathieu MILAN, (suppléants), représentants de la classe de CE2/CM1 Mme HARD,

- Lily-Rose GAYEZ et Louis LE BOUEC, (Titulaires), Lola BOIZARD et Valentin POUYET (suppléants), représentants de la classe de CM1/CM2 Mme COUTURE,
- Julie GUERARD et Colin BEAUCHET, (Titulaires), Kiara VANNIER et Ilyes AIT OUZZOU (suppléants), représentants de la classe de CM2 Mme DESPRES,
- Cassandra ANTHOR et Evan LE CREPS (Titulaires), Loona FONTAINE et Bastien LINAND (suppléants), représentants de la classe ULIS Mme LARONCHE,
- Enola BOULAN et Jessy CARON (Titulaires), Gaëlle LEGAY et Ilan FOUQUE, (suppléants), représentants de la classe d'ITEP Mme GUEDON

Le 19 novembre 2020, se tenait le premier Conseil Municipal des enfants. Les 14 délégués étaient accueillis à la Mairie par M. le Maire Frédéric DELAMARE, en présence d'Eric LEFEBVRE Adjoint, de Noémie COUSIN, Céline MONNIER, Claudine DERIOT Conseillères Municipales, de Sylvie DESPRES Directrice de l'école élémentaire et de Marion VICAIRES Coordinatrice jeunesse.

Après l'installation du nouveau Conseil et la lecture du procès verbal du vote des enfants, chaque délégué de classe, avec l'aide de leur Directrice, a pu faire part de l'attente de leur classe. Parfois certains n'étaient pas d'accord et un réel débat s'installait au sein de ce conseil. Chaque délégué prenait des notes afin d'en faire le compte-rendu à leur retour dans leurs classes respectives. M. le Maire a précisé qu'il viendra sur place à la rencontre des enfants pour examiner concrètement les demandes et d'apporter les réponses aux souhaits des élèves.



● Bois communaux



Une visite de la Société Alliance Forêts Bois (1^{er} groupe coopératif forestier de France) a eu lieu le mercredi 26 août dernier dans les bois communaux de Serquigny. L'objectif de cette visite était de faire un point avec cette entreprise, les services techniques de la ville et la nouvelle équipe municipale.

Malgré la sécheresse du printemps et la période de canicule de cet été, le reboisement effectué l'hiver dernier est une réussite dans sa globalité. La plantation des pins a été également une réussite. Un faible pourcentage d'arbustes est à remplacer. Cette opération sera faite cet hiver par nos agents communaux. Pour rappel, 1 400 arbres avaient été plantés l'hiver 2019/2020. L'entretien de la parcelle des 2 hectares a été effectué au début de l'automne.

Dans un premier temps, un broyage fin des résidus de souches a été fait par une entreprise spécialisée. L'opération s'est poursuivie avec les équipes techniques de la ville par un débroussaillage des ronces et des fougères.

Le 4 novembre dernier, l'entreprise Alliance, les services techniques et les élus se sont réunis de nouveau, afin d'établir un plan d'action pour les prochaines années. Il a également été décidé à cette occasion que le personnel des services techniques de la ville suivra un stage de formation animé par la société Alliance sur la taille des arbustes et la suppression des fourches.

● Logement communal au-dessus du bureau de poste

Le logement communal au-dessus de la Poste, était inoccupé depuis le départ du dernier locataire, en août 2019. Le Conseil Municipal a pris la décision de louer cet appartement au 1^{er} septembre 2020 à 4 élèves du lycée Augustin Boismard de Brionne inscrits dans la filière DTMS (diplôme de technicien des métiers du spectacle). Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny et ancien proviseur du lycée de Brionne, avait eu connaissance que cet établissement, victime de son succès était à la recherche d'hébergement pour de nombreux élèves, l'internat de l'établissement étant complet. Il s'est rapproché de Mme Hélène GRANDSERRE proviseure actuelle du lycée et de Frédéric LESCAT, professeur à Boismard



et leur a proposé le logement au-dessus de la poste comme solution au problème.

Quelques travaux ont été réalisés cet été afin d'améliorer l'accueil et le confort de ces jeunes étudiants, comme la réfection totale de la salle de bain pour un coût de 6 000 €. Des travaux de peinture et papier peint seront réalisés par les jeunes étudiants.

Samedi 12 septembre, c'était la signature du bail des nouveaux locataires. Mia, Lucie,



Malvin et Baptiste étaient reçus avec leurs parents à la mairie. Le loyer a été fixé à 110 € mensuels charges comprises par locataire, tarif qui est le même qu'à l'internat du lycée. A cette occasion, M. le Maire invitait ces jeunes lycéens à réserver leurs achats dans les commerces locaux, de se rapprocher des associations culturelles et sportives de la commune et à utiliser le train entre Serquigny et Brionne.

● Ruissellements rue du 8 mai 1945

Un technicien du service Grand Cycle de l'Eau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est rendu à Serquigny au mois de mai dernier suite au courrier envoyé par la mairie relatif aux inondations par ruissellement dues aux fortes pluies de l'hiver 2019. Suite à cela, un second rendez-vous a été programmé en mairie le 9 septembre 2020 suivi d'une visite sur le terrain.

En résumé, les inondations que la rue du 8 mai 1945 a subi ont pour origine des venues d'eaux de ruissellement en provenance des parcelles agricoles alentours et de la forêt en amont. De plus, ce phénomène a été accentué par une importante pluviométrie.

D'un point de vue topographique, la rue est située en contre bas des parcelles agricoles. Il s'agit donc bien d'un problème de ruissellement qui rentre dans les compétences de l'Intercom. Les techniciens du service vont effectuer un relevé topographique, ce qui permettra de voir si des aménagements sont possibles sur le domaine public.

En parallèle, l'Intercom souhaite rappeler que le secteur est couvert par l'étude de gestion des eaux superficielles sur le bassin versant



de la Charentonne; SOGETI Ingénierie 2006.

Dans cette étude le dysfonctionnement de la rue du 8 mai était déjà recensé.

Des préconisations concernant les pratiques agricoles étaient indiquées dans cette étude.

Un rendez-vous est envoyé avec l'exploitant pour aborder l'impact de ses pratiques culturales sur les phénomènes de ruissellement.

Pour l'Intercom, il serait judicieux de coupler ces préconisations avec les futurs aménagements à prévoir sur la rue.

● Gestion de la crise sanitaire

Depuis le printemps dernier, notre pays subit une crise sans précédent. Cette crise est aussi économique et sociale avec les répercussions que nous vivons à tous les niveaux de notre société. À Serquigny aussi, les effets de cette crise sanitaire sont réels, sur le commerce, sur l'activité économique, pour nos écoles, sur la vie associative, dans notre quotidien.

Ainsi, dès le début de la crise sanitaire, et suite à la décision du gouvernement de mettre en place un confinement de la population à partir du 17 mars 2020, nous avons travaillé en équipe à aux côtés de Lionel PREVOST pour apporter des réponses aux questions du quotidien que chacun se pose.

Plus que jamais, la mairie est à vos côtés, plus que jamais, elle apparaît comme le garant des solidarités humaines et l'assurance du maintien du service public de proximité. Pour illustrer cet engagement, le dispositif de soutien aux personnes âgées et/ou vulnérables qui avait été mis en place lors du premier confinement par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été poursuivi lors du deuxième confinement. Les visites sont assurées par le CDSS (Comité Départemental de Sauvetage et de Secourisme de l'Eure) la liste des bénéficiaires est fournie par la mairie en lien avec le CCAS de la commune. Ainsi, courses du quotidien, livraisons de médicaments, prises de constantes (température, tension, saturation...), écoute, lien social et soutien psychologique.

Comme au printemps dernier, nous avons mis à disposition gracieusement notre gîte communal aux bénévoles de l'association des secouristes de Bernay. Patrick et Annick, originaire de Dieppe, qui ont effectué les maraudes à Serquigny, ont séjourné une semaine au sein de notre gîte.

À Serquigny, la solidarité est une priorité, nous y serons toujours vigilants.





Mme BLANCHOT-PROSPER Sous-Préfète de l'arrondissement de Bernay est venue faire une visite de Serquigny, le lundi 19 octobre 2020.

Cette visite avait pour but de présenter la Commune de Serquigny à Mme la Sous-Préfète nommée cet été en poste à Bernay.

Après une présentation générale de la Commune, elle a parcouru notre commune accompagnée de M. le Maire Frédéric DELAMARE, de Matthieu POISSON Secrétaire Général de la Mairie, de Christelle DESGUEE Secrétaire Générale Adjointe et des élus.

Ce fût l'occasion de présenter à Mme la Sous-Préfète les projets en cours et à venir, sur lesquels la commune aurait besoin de l'aide de l'État, comme l'aménagement du Parc Maubuisson, ce magnifique espace arboré au cœur de la ville cédé par Arkema à la municipalité ainsi que sur le dossier de la salle des fêtes, pour laquelle une modernisation est envisagée. Mme la Sous-Préfète a visité aussi l'église, la maison médicale, la médiathèque, les écoles.

Ce parcours s'est poursuivi avec la présentation de l'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique), de l'ATMPE (association tutélaire des majeurs protégés de l'Eure) et la maison Relais gérée par l'association YSOS qui accueille des gens en grande difficulté sociale.

La visite s'est terminée au Grand Château. C'était l'occasion pour M. le Maire d'exposer à Mme la Sous-Préfète les complexités de ce dossier et lui faire part de

sa volonté de faire aboutir un nouveau projet pour ce patrimoine situé au cœur de Serquigny.

L'ensemble des élus a remercié Mme la Sous-Préfète de sa visite.

Le Grand Château

Occupé de nombreuses années par l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées), il a été vendu il y a une quinzaine d'années à une société pour y créer des appartements et les revendre à des particuliers. Cette société a été placée en liquidation judiciaire et le projet n'a jamais vu le jour. Aujourd'hui, la végétation a pris possession du bâtiment en cours d'abandon.





● YSOS et la maison d'accueil

LADAPT a quitté le foyer d'hébergement et les locaux de la Dame Blanche le 1er juillet 2019. Après le départ de LADAPT, le Logement Familial de l'Eure a réhabilité ces 24 logements collectifs de l'ensemble situé rue Jean Brault face au gymnase et précédemment occupés par les stagiaires de LADAPT.

Ces locaux rénovés sont maintenant occupés par l'association YSOS et sont devenus une maison relais.

L'association YSOS :

L'association normande YSOS, créée en 1989 et membre du Groupe SOS depuis 2018, inscrit son action au service des politiques publiques. Elle est aujourd'hui l'une des associations « Clef de voûte » de l'AHI (dispositif d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion) dans l'Eure.

Depuis près de 30 ans, elle aide les décideurs politiques à réaliser l'inclusion volontaire d'un public présentant nombre de difficultés sociales. L'objectif est de créer et de promouvoir dans une démarche qualitative importante des solutions efficaces pour répondre aux problématiques d'accueil et d'accompagnement de ces personnes dans un temps limité et à un coût maîtrisé. Son appartenance au Groupe SOS lui permet de développer de nouveaux axes d'accompagnement.

Les prestations mises en œuvre :

Mettre à l'abri :

cette fonction correspond aux prestations qui s'apparentent aux dispo-

sitifs dits d'urgence et/ou de veille sociale. C'est le volet urgence du Service d'Accueil et d'Orientation. Une gestion centralisée via le 115 permet le repérage du public sans abri et l'activation des ressources territoriales mobilisables.

Accueillir et orienter :

cette fonction est au cœur des problématiques sociales. Elle comprend la prise en compte de la demande de logements émanant de l'usager et l'activation des réponses adaptées, au regard de l'analyse sociale effectuée.

La Direction Départementale de la Cohésion sociale de l'Eure a désigné YSOS comme opérateur unique pour centraliser les demandes d'hébergement d'urgence et gérer les urgences sociales, le 115, et le SIAO pour la gestion des attributions de places et lieu d'hébergement.

Héberger :

cette fonction est notamment traduite par la gestion de CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale) implantés sur différents territoires des deux départements de l'Orne et de l'Eure. La configuration, les modalités d'accueil sont différentes et adaptées aux problématiques rencontrées : CHRS collectif, semi-collectif et diffus. Le Socle commun est d'agir pour favoriser l'inclusion de la personne accompagnée ainsi que le vivre ensemble.

Loger :

YSOS active dans l'Orne et l'Eure, des prestations qui s'inscrivent dans l'idée que le logement est un droit,

un préalable à l'inclusion sociale. Ainsi, 4 maisons-relais sont gérées dans l'Eure et dans l'Orne.

Une vision globale de la personne centrée sur ses compétences :

Les personnes accueillies ou accompagnées dans le cadre des actions d'YSOS sont avant tout reconnues comme disposant de capacités pour être actrices de leur vie et pleinement citoyennes. YSOS s'engage à promouvoir la dignité de toute personne, à respecter leurs droits et leurs libertés fondamentales à s'opposer à tout ce qui constitue une relégation sociale.

Elle prend en compte la personne dans sa globalité et refuse toute segmentation de l'action. En garantissant cela, YSOS s'impose d'accompagner des personnes vulnérables autour du principe : aider la personne à faire ou à refaire société et à habiter son territoire de vie. Les bénéficiaires co-construisent leur projet à partir d'une démarche professionnelle et d'un contexte inclusif portés par YSOS qui incitent la personne bénéficiaire à prendre ou à reprendre une place active et volontaire dans la société.



● La maison relais de Serquigny :

Cette structure a ouvert ses portes fin 2019. La capacité d'accueil est de 26 places réparties sur 24 logements et sur deux étages. 6 appartements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et au 2^{ème} étage, deux logements sont adaptés pour accueillir des couples. Chaque logement dispose d'un coin cuisine, d'une salle de bain et de sanitaires et sont tous équipés. Des espaces collectifs (cuisine, salle de convivialité) sont disponibles et ouverts aux résidents.

Les principales prestations délivrées par les Maison Relais sont : L'accès à un logement, un chez soi; l'accès aux liens sociaux pour rompre l'isolement, la prévention et l'accès à la santé, à la vie sociale, à la culture, à la citoyenneté, à la vie autonome, aux prestations de droit commun et aux services de proximité.

L'attribution d'un logement en Maison Relais relève d'une commission d'attribution composée notamment du gestionnaire YSOS, du bailleur social propriétaire des logements, des services de la ville accueillante, de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), des partenaires sociaux

et de santé locaux et d'un SAO (Service d'Accueil et d'Orientation). C'est à travers un accompagnement de proximité et une ouverture sur l'extérieur que les professionnels d'YSOS parviennent à accompagner les résidents dans leurs projets individuels. Cette ouverture s'appuie sur des actions collectives et des animations proposées avec les associations du territoire et les services de proximité.

Le parcours au sein de la Maison Relais est dépourvu de limites dans le temps. La Maison Relais offre à chaque résident la possibilité de s'exprimer. En effet quotidiennement l'agent d'hôte soutient les actes citoyens et un conseil de résidence est organisé trimestriellement et permet l'expression des résidents, notamment sur l'organisation de la vie quotidienne et la mise en place d'activités collectives. La dynamique de groupe et la régulation des rapports entre les habitants y sont également abordées. L'agent d'hôte profite de ce conseil de résidence pour favoriser les prises d'initiatives personnelles et collectives. Depuis 2020, les élections d'un représentant des résidents ont été mises en place pour donner la parole aux usagers sur le fonctionnement quotidien de l'établissement



afin d'être plus proche de leurs besoins et de leurs attentes.

Quelques chiffres :

En 2019 40 personnes ont été accompagnées en Maison Relais sur les Maisons Relais de Bernay / Gisors et Verneuil-sur-Avre pour un total de 42 places disponibles. (La Maison Relais de Serquigny n'est ouverte que depuis fin 2019).

Les hommes représentent la majorité de la population accueillie soit 60 % du public accompagné en Maison Relais.

Les résidents des Maisons Relais sont principalement âgés de 46 à 55 ans (27 %) et de plus de 60 ans (24 %).



Ci-dessus, quelques vues de l'intérieur d'un appartement de la Maison Relais de Serquigny, avec sa pièce principale, le coin cuisine, salle de bain avec douche, balcon. Ci-contre une buanderie mise à disposition des locataires et une pièce de jeux et de convivialité.



Un verger conservatoire côte St Georges



Un verger traditionnel normand en hautes tiges est en cours de création sur la parcelle communale située entre la côte St Georges et la rue de Savoie. Quelques plantations ont déjà été effectuées sur cette parcelle l'an dernier. La poursuite des plantations s'effectuera en partenariat avec l'association pomologique normande.

● Visite d'un verger à la Chapelle-Hareng

Les Conseillers membres de la commission Environnement / Développement durable ont visité le samedi 19 septembre 2020, le verger de Jean-Pierre COUTURIER, Président de l'Association Pomologique de Normandie. Le matin même, certains avaient déjà assisté à l'inauguration du verger conservatoire du Tilleul-Othon.

M. Couturier a commencé la visite du verger en précisant qu'il avait réalisé ses premières greffes il y a 25 ans sur cette parcelle et qu'il n'a cessé d'implanter de nouvelles variétés d'année en année. Ce verger présente aujourd'hui environ 150 variétés de pommes et poires !

La durée de vie d'un pommier est de plus ou moins 70 ans et il atteint sa productivité maximale entre 40 et 50 ans. Dans ce verger, nous avons pu voir déjà l'ampleur que l'arbre peut prendre à l'approche des 30 ans et certains donnent plus d'une tonne de pommes les bonnes années !

Les membres de la commission ont également vu des exemples de greffes manquées ou d'arbres souffrant de différents champignons (dont les spores sont transportés par le vent...).

Il existe 400 variétés de pommiers et seules 4 ou 5 ne seraient pas adaptées dans notre région. Difficile pour nous de nous y retrouver alors M. Couturier nous a donné quelques éclaircissements avec de nombreux critères de sélection :

- **leur goût : doux / acide...**
- **leur usage : à croquer / à cuire, en gelée, en pâtisserie, en boisson ou même d'apparat**
- **leur maturité : précoce à tardive**
- **leur période de consommation : certaines variétés doivent être consommées les jours suivant la cueillette, d'autres peuvent être conservées plusieurs mois en cave et consommées jusqu'à 1 an après la cueillette !**
- **leur résistance : certaines sont moins sensibles que d'autres aux champignons parasites des pommiers que sont le chancre, la moniliose et la tavelure.**
- **leur rareté : les variétés qui ne sont plus reproduites par les pépiniéristes et qui subsistent seulement dans des jardins privés ou conservatoires.**



Tous ont pu découvrir
(et parfois goûter) de nombreuses variétés parmi-lesquelles :

• **POMMIERS :**

Api étoilé, Api noire, Belle-Fleur de Brabant, Bénédicte, Bon-Père, Calville Duquesne, Calville rouge, Chailleux, Claque-Pépin, Cramoisie de Gascogne, de (l'abbé) Revert, Delbard Estivale, Faro, Fenouillet Gris, Gueule de Mouton (ou Reinette Keuleman), Grise du Canada, Jonathan, Rambault, Reinette Baumann, Reinette d'Armorique, Reinette de Caux, Reinette Dubuisson, Rose de Berne, Suntan...

• **POIRIERS :**

Belle-Angevine, Pierre Corneille, Plant-de-Blanc (pour le poiré), Poire de Coq (pour les douillons du Marais-Vernier), Poire de Margot (pour les pâtisseries), Président Mas...



La visite s'est terminée autour de jus et de pâtisseries.

Nous remercions M. Couturier de son accueil et de cette visite. Cela nous a apporté des connaissances complémentaires pour le projet que nous allons mettre en place sur notre commune.

Calendrier des plantations sur le verger :

- Novembre / décembre 2020 plantations des porte-greffes pour 20 pommiers et 10 poiriers, les variétés choisies seront des variétés rares ou en voie de disparition, bien adaptées à la région et résistantes aux maladies pour n'avoir aucune intervention chimique afin de respecter l'environnement.
- Janvier 2021, récolte des greffons au verger de M. Couturier.
- Mai 2021, greffes sur les plantations

Les enfants des écoles seront associés à cette démarche. Ces plantations seront complétées les années suivantes et chaque plant sera identifié.

Pour rendre plus agréable cet espace de verdure et de plantations, un aménagement de cet endroit est à l'étude pour apporter à la population un lieu de quiétude et de repos. (Quelques bancs, coins lectures etc...).



Il y a soixante-deux ans, un avion en flammes s'écrase sur les bois de Serquigny

Mercredi 19 juin 1957 vers 20h30, plusieurs personnes de Serquigny voyaient surgir de la forêt de Beaumont un avion type Sabre F84, à réaction, visiblement en détresse. Quelques secondes plus tard une violente explosion et une gigantesque flamme orangée, marquaient son point de chute dans les bois de Maubuisson, au sommet de la côte Gatier.

L'alerte était donnée; on se précipitait sur les lieux de l'accident. L'avion dans sa trajectoire avait creusé une vaste saignée dans les arbres de la forêt jusqu'à son point de chute. Là, son explosion en avait dispersé des débris sur plus d'un kilomètre. Du pilote, les premiers secouristes ne trouvaient aucune trace. Plusieurs témoins affirmaient d'ailleurs avoir vu le cockpit ouvert avant la chute.

De nombreux volontaires entreprenaient donc aussitôt d'éteindre l'incendie que l'explosion avait provoqué dans les taillis. L'intelligence et l'efficacité de leur action en limitaient l'extension.

Arrivaient alors sur les lieux les pompiers de Bernay et les brigades de gendarmerie des environs qui prenaient en mains la direction des secours. Rapidement le feu était maîtrisé, des piquets de garde placés et une fouille des environs entreprise pour retrouver le pilote.

On apercevait alors qu'à près de 500 m de là, M et Mme QUENTIN, deux retraités qui coulaient des jours heureux dans leur maisonnette à l'orée des bois, l'avaient échappé belle. Une pièce de l'appareil s'était écrasée à deux mètres de M.QUENTIN qui cueillait de l'herbe pour ses lapins; l'enveloppe d'un turboréacteur, après avoir renversé un poulailler et une table, était venue terminer sa course près du mur de la maisonnette. Enfin un dernier morceau, après avoir défoncé le toit de l'étable, tombait près d'un veau à l'endroit exact où Mme QUENTIN trayait habituellement ses vaches à cette heure-là. Ce soir-là elle avait remis ce travail à plus tard. Ni l'un, ni l'autre n'ont encore saisi par quelle chance ils ont échappé à une mort stupide.

Toutefois, les recherches entreprises n'avaient pas permis de retrouver l'aviateur. Tard dans la soirée, on apprenait que ce dernier avait sauté en parachute au-dessus de la Neuve-Lyre et avait atterri sans dommage à Bois-Anzeray.

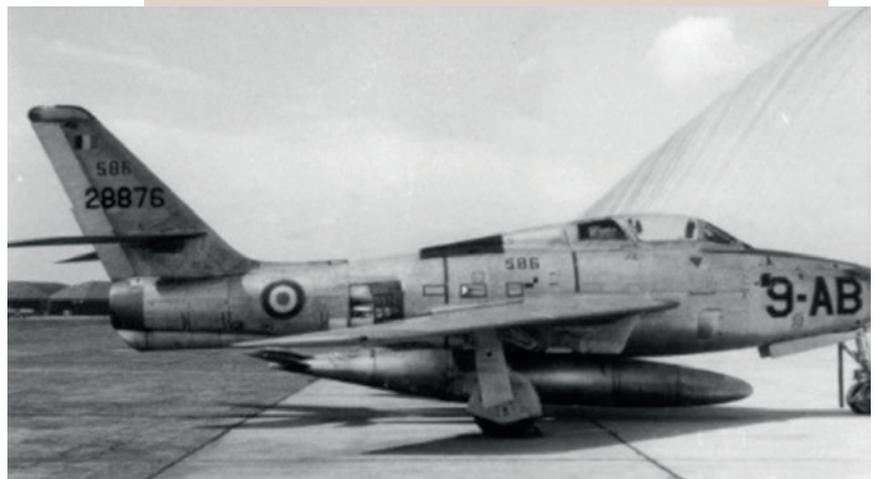
Le Sergent GONTEL, le pilote, a expliqué en fin de semaine lors de sa visite à Serquigny, comment lors d'un

vol d'entraînement avec deux autres avions de la base de Reims, il avait remarqué à son passage au-dessus de la Neuve-Lyre une anomalie dans le régime de son moteur. Son Chef d'escadrille voyant alors un de ses réacteurs s'enflammer, lui intimait l'ordre de sauter. Commandes bloquées, il s'exécutait. Par bonheur, l'avion put maintenir quelques instants sa ligne de vol ce qui évita la catastrophe qu'on imagine si la chute s'était produite sur Serquigny.

On notait sur les lieux de l'accident la présence de M. HERBULOT Le Sous-Préfet de Bernay, M. HEON, Maire de Bernay, Vice-Président du Conseil Général de l'Eure, M. GANDON, Procureur de la République, M. SAUTEREAU, Commandant de la section de Gendarmerie de Bernay, M. VIEL Maire de Serquigny et M. CAVELIER Adjoint, les brigades de Gendarmerie de Bernay, Bernay-Recherches. La brigade motorisée de Beaumont le Roger avait rejoint celle de Serquigny. Les Gardiens de la paix de Bernay étaient également présents.

(Article de l'Eveil de Bernay du 21 juin 1957 transmis par M. Joël HUARD).

La 3^{ème} escadre de chasse basée à Reims de 1950 à 1961, est d'abord équipée de Havilland 100 Vampire; en 1951, elle perçoit des Republic F-84 Thunderjet puis, en 1959, des North American F-100 Super Sabre.



Type : chasseur-bombardier monoplace

Motorisation : 1 réacteur

Dimensions : Envergure 12,65 m, longueur : 11,61 m

Poids à vide : 5000 kg

Performances : vitesse maxi : 1030 km/h à 1200 m, plafond pratique : 13 300 m; rayon d'action 1600 km

Armement : 6 mitrailleuses Browning M3 de 12,7 mm (300 coups chacune)

L'association des A C P G - C A T M - T O E et Veuves de Serquigny



L'Association des Anciens Combattants de Serquigny est en deuil, elle vient de perdre son Président Jean YKEMA qui s'est éteint le jeudi 22 octobre, à l'âge de 80 ans.

Jean était né le 20 mai 1940 à Barquet. Il a grandi à Saint Léger de Rotes dans la ferme de ses parents jusqu'à son départ en juillet 1960 pour le service militaire en Allemagne où il y passe 16 mois. Il est nommé Brigadier le 1^{er} mars 1961. Il embarque pour l'Algérie le 23 octobre 1961. Nommé Brigadier Chef le 17 août 1962, il est libéré le 31 août 1962.

Quelques mois après son retour, Jean et Aliette se rencontrent à Pont-Audemer en février 1963.

Seize mois plus tard, ils décident de se marier, le 26 juin 1964 à Pont-Audemer. Au bout de 3 ans de vie commune, la famille s'agrandit avec la naissance de leur fille Coralyne. Ils habiteront durant 5 années à Bernay avant de s'installer à Serquigny, Vallée de la Forge.

Très tôt il adhère à la section de Serquigny, il est élu Trésorier adjoint

en 2002, Trésorier en 2010 puis Président le 27 novembre 2018. Il était membre de la commission de contrôle des finances de l'association Départementale depuis 2010. Il est titulaire des médailles : Croix du combattant, commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre avec épingle Algérie, Titre de reconnaissance de la Nation, Mérite fédéral pour le travail accompli au sein de l'association.

Jean aura marqué profondément et durablement le devoir de mémoire de son empreinte en étant un indéfectible membre de la section des Anciens Combattants de notre commune. Passionné, infatigable, cet ancien de l'Algérie aura consacré une grande partie de sa vie au monde des combattants.

Jean était également un passionné de sport et plus particulièrement de cyclotourisme. Avec la section Cyclotourisme du Comité d'entreprise ARKEMA, il dévorait les routes de notre région très souvent accompagné de son épouse.

Il était fier d'avoir fait la randonnée Paris-Brest-Paris (1200 kms) en 4 jours et ne comptait plus le nombre de fois d'avoir fait Serquigny-Houlgate aller et retour. Depuis plusieurs années et en qualité de bénévole, Jean était un des piliers du comité d'organisation de la course pédestre « les 10 kms de Serquigny ». Chaque année, il en assurait le chronométrage toujours avec sérieux et précision.

Jean était un sportif, un battant, mais ces derniers mois ses problèmes de santé ont malgré tout eu raison de son infaillible volonté.

Jean nous manquera aux prochaines cérémonies et à la prochaine épreuve des 10 kms de Serquigny. Nous tenons à adresser le témoignage de notre plus profond respect et de notre amitié à son épouse Aliette ainsi qu'à sa fille Coralyne.



Cérémonie du 11 novembre



Cette cérémonie du 11 novembre 2020, destinée à commémorer la signature de l'Armistice de 1918, s'est déroulée cette année à Serquigny dans un format restreint, le contexte sanitaire ne permettait pas de nous rassembler et nous recueillir de la même façon que les années précédentes. Toutefois, il était important que les élus et les Anciens Combattants soient présents afin de poursuivre le travail de mémoire. Cette commémoration était également marquée par le centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe et par l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix.

Après les dépôts de gerbes, le message de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées de la mémoire et des anciens combattants était lu par Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny accompagné d'André VAN DEN DRIESSCHE, Maire de Fontaine-l'Abbé.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des soldats de ce conflit, mais aussi en hommage à Jean YKEMA.

Un projet d'atelier sur la prévention routière pour les séniors

Pour votre information, l'équipe municipale travaille sur la mise en place début 2021, d'un atelier sur la prévention routière qui sera proposé aux séniors de notre commune. Cet atelier animé par des professionnels sera composé d'une partie théorique et une autre pratique sur un véhicule d'auto-école. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que ce projet sera prêt.



L'année 2020 restera une année difficile pour la Culture et l'accueil du public à la Médiathèque.



À l'occasion de la manifestation nationale « la nuit de la lecture » organisée par le Ministère de la Culture, nous avons eu le plaisir d'accueillir le vendredi 17 janvier 2020 le duo OANI, qui nous a fait voyager au travers de la vie de Boris VIAN, en reprenant certaines de ses chroniques à l'époque où il travaillait pour la radio, par le biais de chansons d'artistes dont il faisait l'article. Un excellent moment ! Dommage que nous ayons été si peu nombreux.

En mars

dès l'annonce du 1er confinement, la Médiathèque a fermé ses portes au public.

Le lundi 11 mai 2020

l'équipe de la médiathèque s'est réunie sous la direction de l'adjointe à la Culture pour définir les protocoles à mettre en place pour une réouverture de la médiathèque. Il a été décidé d'un commun accord que la médiathèque reprendrait ses services en suivant le plan de déconfinement en 4 phases. Afin de préparer au mieux une réouverture progressive, il a donc été décidé d'ouvrir dans un premier temps en service Drive, les adhérents avaient la possibilité de réserver des documents par le biais de mails et en téléphonant, afin que les bibliothécaires leurs préparent une sélection d'ouvrages selon les envies des lecteurs. Ce nouveau service a été plutôt bien accueilli par le public qui a su petit à petit prendre ses marques face à cette solution inédite dans la commune. En parallèle tout un protocole de désinfection des documents a été mis en place (une mise en quarantaine de 10 jours des documents rendus et une désinfection).

Le Lundi 22 juin 2020,

la médiathèque a rouvert ses portes pour le plus grand plaisir de ses habitants ainsi que celui de nos bibliothécaires, tout en gardant des protocoles sanitaires parfois contraignants pour les adhérents (un ordinateur sur deux, pas de possibilités de s'installer, limitation à 8 personnes à l'intérieur de la Médiathèque et désinfection des documents et des postes informatiques utilisés), mais une reprise d'activité qui fait le bonheur du plus grand nombre. L'été a connu une baisse de fréquentation à cause du virus, mais les adhérents ont retrouvé leurs habitudes dès septembre

avec de nouveaux inscrits.

À l'occasion de la rentrée scolaire, l'équipe de la Médiathèque a mis en place une exposition de divers objets sur l'école d'autrefois. Dans la salle polyvalente a été reconstitué une classe avec pupitres, tableau à craies, plumes, manuels scolaires. Lors de cette manifestation, la Médiathèque a accueilli les enfants de l'école élémentaire de Serquigny.

Le mercredi 23 septembre

Josiane VARAISE ancienne Directrice de l'école élémentaire a proposé une dictée, une dizaine de personnes s'est prêtée au jeu, avec dans l'ensemble une majorité de 0 fautes.



Samedi 17 octobre 2020,

20 personnes ont pu assister au concert gratuit de la chanteuse DENIZE à la Médiathèque. Un agréable moment avec cette jeune artiste douée musicalement et vocalement et dont l'univers est empreint de poésie, de sensibilité et de nostalgie.



Notre espace jeux de société a ouvert de nouveau pendant cette courte période de déconfinement, petits et grands ont eu le plaisir de jouer en famille.

Le vendredi 30 octobre 2020,

après la nouvelle annonce du Président de la République, la Médiathèque a dû à nouveau fermer ses portes, au grand dam de tous. Le service Drive fait donc son grand retour, afin de réagir au nouveau confinement.

Les horaires d'ouverture ont été élargis durant cette période de confinement et les bibliothécaires sont restés disponibles pour toutes demandes par téléphone et par mail.

À partir du 28 novembre 2020, nouvelle réouverture de la Médiathèque aux horaires habituels avec des mesures sanitaires plus strictes.

RAPPEL

Notre service de portage de livres à domicile est toujours d'actualité et maintenu, n'hésitez pas à contacter la Médiathèque au 02 32 47 41 67 si vous souhaitez profiter de ce service.

ACQUISITIONS 2020

Durant l'été, l'équipe de la Médiathèque a souhaité renouveler ses rayons de nouveautés faisant l'acquisition d'une centaine de documents comme les œuvres de **Guillaume MUSSO**, **Michel BUSSI**, **Harlan COBEN**, **Karine GIEBEL**, **Danielle STEEL**, **Françoise BOURDIN** et bien d'autres... Pour les adeptes de la bande dessinée nous avons complété nos séries et vous proposons d'en découvrir de nouvelles. Pour les plus jeunes le rayon BD/Mangas s'élargit avec en nouveautés la série des petits mythos, les sisters, lou, dragon ball z, et pour la curiosité des tout-petits de nombreux albums à découvrir.

Un nouveau rayon voit le jour à la Médiathèque. **Les œuvres littéraires anglaises.** Action, Aventure, Thriller, Amour ou Classique nous avons choisi de promouvoir la littérature anglaise pour diversifier nos rayons et amener une autre lecture.

Aventurez-vous à lire quelques pages de l'île au trésor ou de la vie de Marie reine d'Écosse en version originale...



COURS INFORMATIQUE

Les cours informatiques ont débuté au mois de janvier pour s'arrêter brusquement au mois de mars lors du confinement national. Que les personnes en cours de sessions se rassurent les cours reprendront où ils se sont arrêtés dès que la situation sanitaire le permettra.

● L'Association Loisirs et Culture de Serquigny (ALC)

foisonne d'activités, d'énergie, de créativité, de convivialité, car elle est à la fois culturelle, artistique et sportive au travers des ateliers qu'elle fédère, sous la présidence de M. J. HUARD : Couture/Patchwork, Échecs, Gymnastique volontaire, Enluminure, Salons/expositions. Mais il faut bien avouer que 2020 n'a pas été une année très enthousiasmante, la COVID ayant sonné l'arrêt de toutes les activités au mois de mars...

Toutefois, dès le déconfinement, et dans le respect des gestes barrières, l'atelier de Couture/Patchwork a repris ses activités en réunissant ses couturières dans les jardins qui jouxtent la Mairie, ainsi que la section Gymnastique volontaire qui, très soutenue par la Municipalité, a repris également dès le mois de mai les séances de gymnastique tout d'abord dans le jardin public, puis dans la salle des fêtes.



La reprise de septembre s'est déroulée de manière plutôt satisfaisante pour l'ensemble des ateliers et l'Association est heureuse de compter une nouvelle section : l'atelier « Enluminure » qui existait déjà sous l'impulsion de Mme J. VARAISE qui a rejoint l'ALC.

Notez bien...

• **Section « Couture/Patchwork »** : cette activité se déroule tous les mardis de 13h30 à 17h30 dans la salle polyvalente de la médiathèque. Animation : Mme MF CHAUVIN (02 32 45 55 32)

● L'Association Société de Pêche « Les étangs de Serquigny »

Malgré le confinement du début d'année, les pêcheurs « en étang » étaient quand même au rendez-vous en 2020. À ce jour l'association compte 60 adhérents. Malgré cette année difficile, l'association a été active, 900 kg de truites, 80 kg de gardons et 30 kg de carpe miroir ont été déversées dans les étangs du parc et du Petit-Nassandres. Elle a proposé de faire découvrir l'activité pêche en étang auprès des enfants en offrant des cartes de pêche à des enfants de l'Association l'ITEP les Nids de Serquigny. Une animation « Journée découverte de la pêche » a été également organisée avec l'association YSOS. Mais malheureusement à cause des conditions sanitaires, aucune autre animation n'a pu être organisée.

Pour 2021, les pêcheurs en étang peuvent se préparer, l'association prévoit un concours de pêche à la truite, une journée familiale de Pêche ouverte à tous « Un dimanche au bord de l'eau », plusieurs petits concours de pêche au coup, et des journées « découverte pour les enfants ».

• **Section « Échecs »** : cette section a vu le jour en septembre 2017. L'ambiance est conviviale et chaleureuse. Les femmes y sont largement représentées. Cette section accueille les débutant(e)s, les personnes confirmées ou même les néophytes. Les adhérents du club seront heureux de vous initier à ce jeu captivant. Les permanences ont lieu tous les lundis de 14h à 18h30 dans la salle polyvalente de la médiathèque.

Animation : M. M. CHMIELINSKI (06 41 80 48 18)



• **Section « Gymnastique volontaire »** : un nouveau projet sportif est envisagé pour 2021 : à partir du mois de janvier des activités « en extérieur » ouvertes à tous seront proposées : jeux sportifs, marche nordique, courses d'orientation... encourageant les efforts en plein air sous la conduite d'un animateur de la Fédération Française de Gymnastique. De plus amples informations seront communiquées dès que possible...

L'activité « Gymnastique volontaire » a lieu dans la salle des fêtes de la municipalité :

« **Adultes** » : le mardi de 9 h à 10 h et le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30 / « **Séniors** » : le mardi de 10 h à 11 h

Activités en extérieur (2021) : jour et heure à déterminer

Animateur : M. M. DANJEAN - Correspondants : Mmes S. GLANZMANN (06 34 09 91 60) - G. CASTELLI (06 72 44 44 54)

• **Section « Enluminures »** : ses membres se réunissent le lundi matin de 9 h à 12 h à la salle des expositions de la Médiathèque. Animation : Mme J. VARAISE (06 15 88 62 59)



Pour tout renseignement contacter : Ludovic PINARD au 06 77 76 04 80

● L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)

En janvier et février les licenciés vétérinaires de EC Serquigny ont participé à des cyclo-cross régionaux et au Championnat de France qui s'est déroulé à Tillières sur Avre. Durant cette période hivernale, les cyclistes sur route s'entraînent et enchaînent les kilomètres en vue des premières courses, la section VTT fait le challenge de Darnetal et quelques randos.

Début mars, ça démarre mal. Des annulations d'épreuves pour tempête et ensuite malheureusement après deux épreuves, arrêt total de toutes activités cyclistes. On range le vélo pour le ressortir le 15 mai sans savoir la date de reprise des compétitions. Dans ce contexte notre association EC Serquigny organisatrice des courses route prévues à Goupil-Othon, Serquigny, et Beaumont le Roger, annule ces épreuves

Début août la Fédération Française de Cycliste autorise la reprise et les coureurs de EC Serquigny s'engagent sur les courses régionales. Fin août, prémices de la deuxième vague de la Covid 19 et un protocole sanitaire incertain et compliqué, nous préférons annuler avec regret notre traditionnelle Rando la Risle Charentonne VTT.

Au terme de cette année cyclisme compliqué, les coureurs de l'Entente Cycliste de Serquigny ont participé à 93 compétitions. Pas de victoire individuelle, mais quelques places dans les 5 premiers.

L'Entente Cycliste de Serquigny a déjà fixé la date du 11 avril pour la course cycliste à Serquigny et le dimanche 29 août 2021, pour la Rando VTT.



● Le Football Club de Serquigny-Nassandres

Débuts prometteurs pour l'ensemble des catégories du FCSN

L'équipe fanion montre la voie en ce début de saison, après un exercice précédent réussi avec la montée en Régional 3, deux saisons après l'avoir quitté. Les rouge et jaune avaient à cœur de bien démarrer cette nouvelle saison, c'est chose faite avec un joli parcours en Coupe de France s'arrêtant au 4e tour contre l'US Luneray et également une bonne entame de championnat avec 2 victoires et un nul en trois matchs disputés. Les Seniors B, principalement constitués de jeunes joueurs ont eu plus de difficultés à entamer leur saison, ils ont réussi à empocher leur première victoire en championnat avant l'arrêt des compétitions. L'objectif des deux équipes Seniors est clair, c'est le maintien dans leur division c'est-à-dire en Régional 3 pour les Seniors A et Départemental 2 pour les Seniors B.

Les catégories jeunes se portent aussi bien, les deux équipes U18 caracolent en tête de leur groupe (Régional 3 et Départemental 1) tout comme les U15 A en tête de leur groupe de Régional 2 avec trois victoires en trois matchs. Les U15 B (en entente avec le club du FC Plasnes) connaissent un peu plus de difficulté, néanmoins des progrès sont à noter ce qui s'est matérialisé par deux résultats positifs sur les deux derniers matchs. Les U13 A se retrouvent 6e sur 8 de leur poule au bout de trois journées, cependant le contenu reste globalement satisfaisant ce qui permet d'être confiant pour la suite ceci vaut également pour les U13 B (en entente avec le FC Plasnes) même s'ils ont réalisé de belles performances avec 2 victoires sur des scores fleuves et un match nul. L'ambition du club sur ses trois catégories est de maintenir l'ensemble de ses équipes dans leur division actuelle, et de continuer le projet de formation sur l'ensemble des jeunes licenciés qui seront certainement les Seniors de demain.

L'école de foot connaît une légère croissance de licenciés avec un peu plus de soixante licenciés, avec en pointe de mire la Risle Cup pour les U11 même si ces derniers ont avant tout pour objectif d'assimiler les principes de jeu de leurs éducateurs et de poursuivre leur formation

de joueurs. En ce qui concerne les U7 & U9, l'ambition est que les enfants prennent plaisir à venir au football retrouver notamment leurs copains et également de leur donner goût à la pratique. Le FCSN a aussi la fierté de pouvoir aligner une équipe féminine (Seniors F) cette saison, ceci rentre dans le projet de féminisation du club. Cette équipe des Seniors féminines occupe la 3e place de son groupe de Régional 2 avec deux victoires, un nul et une défaite. L'ambition du club est de pérenniser cette équipe si possible dans ce championnat et surtout de mettre en place une école de football féminine. Le club a déjà réalisé un pas dans cet objectif, avec pas moins d'une trentaine de féminines au club dont vingt Seniors et dix sur l'école de foot alors que la saison passée le club comptait seulement une féminine au club.



L'équipe féminine Sénior F

Un petit mot également pour nos Vétérans en tête de leur groupe avec trois victoires en autant de matchs. Pour le moment, l'ensemble des catégories est à l'arrêt, mais une reprise est espérée dans les semaines à venir.

Le FCSN saison 2020/2021 c'est :

- **Un peu plus de 280 licenciés, c'est un peu plus que la saison précédente avec 273 licenciés.**

- **1800 : c'est le nombre de personnes qui suivent l'actualité du club sur le Facebook du club.**

Dates à retenir : La Leclerc Risle Cup /Tournoi U11 / 6^{ème} édition les 8 et 9 mai 2021



Horaires d'ouverture de la mairie



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	9h - 12h	Fermée				
Après-midi	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermée

62 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY

Tél. : 02 32 44 10 15

Fax : 02 32 44 76 84

Email : mairie@serquigny.fr

Site internet : www.serquigny.fr

f : Ville de Serquigny

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Eure. 348 rue de la Semaille, 27300 Bernay.

Téléphone : 02 32 43 14 75

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 2 novembre au 31 mars

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

École maternelle Louis Pergaud

Mme CRETOIS 02 32 44 12 00

École élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire : 02 32 46 46 91

ouverte de 6h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS 02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF 09 72 67 50 27

Urgence Gaz 08 00 47 33 33

Bureau de poste 02 27 19 30 74

Ouvert le lundi de 14h à 17h, le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h

SNCF renseignements tél. : 36 35

Gare de Serquigny

Ouverte du lundi au vendredi de 4h30 à 20h30

Le samedi de 7h30 à 18h15

Le dimanche de 9h30 à 13h15 et de 15h à 19h45

Ouverture des guichets : Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 12h40 à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 et de 13h à 18h15

Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h15 et de 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)



Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SANTÉ

Médecine générale

Dr BOURGEOIS 02 32 44 10 05
6 rue Max Carpentier / Maison médicale

Dr DESEINE 02 32 25 59 39
6 rue Max Carpentier / Maison médicale

Infirmières 02 32 46 51 34
Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI, QUENTIN,
6 Rue Max Carpentier / Maison médicale

Kinésithérapeutes
M. WOJDYLO 02 32 44 61 83
15 rue de Normandie
Mme. BALAGNY
6 Rue Max Carpentier / Maison médicale
07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

Taxis - ambulances Serquigny
1 Rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie
Mme MONTRON 02 32 44 14 75
1 Rue Max Carpentier
Ouvverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

Numéros d'urgence :

Pharmacie de garde : 32 37

Médecin de Garde : 116 117



POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
SAMU 15

Pour les Possesseurs de portables
Composer le 112
SAMU SOCIAL 115
Allo Enfance Maltraitée 119

Centre d'information
Droits des Femmes 02 32 33 44 56



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales, pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés, Renseignements :

ADMR Evreux au 02 32 39 80 80

La Médiathèque

Tél. : 02 32 47 41 62

Responsable :

Marion VICAIRE

Responsable adjoint :

Florian PRIEUR



Nouveaux Horaires d'ouvertures

Périodes scolaires :

Lundi : 16h30-19 h

Mardi : 16h30-19 h

Mercredi : 10h-12 h/14h-18h

Jeudi : 16h30-18 h

Vendredi : 16h30-18 h

Samedi : 10h-12 h/14h-17h

Vacances scolaires :

Lundi : 10h-12 h/00/16h30-19h

Mardi : 10h-12 h/16h30-19h

Mercredi : 10h-12 h/14h-18h

Jeudi : 10h-12 h/16h30-18h

Vendredi : 10h-12 h/16h30-18h

Samedi : 10h-12 h/14h-17h



Intercom Bernay Terres de Normandie

299 rue Haut des Granges - 27300 Bernay

Tél. : 02 32 43 50 06

Mail : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior - 27170 Beaumont le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réservations auprès de M. Eric LEFEBVRE Tél. : 02 32 44 17 64

Ce 45^e numéro de « Vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

BIENVENUE à SERQUIGNY

à notre nouveau commerçant



BAR TABAC de l'Église
Journaux - PMU - Française des Jeux,
Timbres fiscaux et postaux - Amendes - Carterie - Wifi
Thierry BRAUD
1 place de l'Église - 27470 SERQUIGNY
Tél. 02 27 19.30 99 / Email : thierry.braud1@orange.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi 7h/19h30
dimanche 8h/13h - Fermé le jeudi